



Les Régions, partenaires indispensables d'une nouvelle ambition climatique européenne

Approuvée par l'Assemblée générale de la CRPM, 17-18 octobre 2019, Palerme (Sicile, Italie)

CONTEXTE

La nouvelle Présidente de la Commission européenne a annoncé son intention de faire de l'action climatique la marque de son mandat, et de l'Union européenne devienne le premier continent neutre d'un point de vue climatique.

Les régions membres de la CRPM sont au cœur des enjeux climatiques, car elles sont déjà confrontées aux impacts croissants du changement climatique, et mettent également en œuvre des politiques ambitieuses pour en atténuer les causes et s'y adapter.

Dans ce contexte, cette position politique exprime le soutien des régions membres de la CRPM au renforcement de l'action climatique de l'Union européenne. Elle affirme également que l'intégration de l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale, et du partenariat à part entière avec les régions est un pré-requis pour le succès de l'ambition de l'Europe.

1. Renforcer l'action climatique de l'Union européenne

- 1. La CRPM appelle instamment l'Union européenne à répondre à l'urgence climatique en ouvrant un cycle d'une ambition inédite dans son action politique.** Une ambition européenne plus forte est essentielle pour soutenir les politiques ambitieuses mises en place par les régions face aux conséquences, majeures et croissantes, du changement climatique dans leurs territoires.
- 2. La CRPM se félicite de la proposition d'un « European Green Deal » et soutient l'objectif que l'Union européenne atteigne la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard.** Cet objectif ne peut plus seulement constituer, comme c'est le cas aujourd'hui, qu'un scénario optimiste au sein de la stratégie de long-terme de l'Union européenne.
- 3. La CRPM demande que l'objectif de neutralité carbone soit soutenu par la réduction de 55% au minimum des gaz à effet de serre de l'Union européenne en 2030,** ainsi que par la promotion de la capture et du stockage du carbone.
- 4. La CRPM demande également le développement que d'une stratégie européenne intégrée qui mobilise toutes les politiques thématiques de l'Union européenne pour atteindre l'objectif de neutralité carbone.** La CRPM salue l'intention de la nouvelle Présidente de l'Union européenne d'impulser de nouvelles initiatives pour mettre les politiques thématiques de l'Union européenne au service de l'action climatique, en particulier dans les domaines de la biodiversité, des transports, de la croissance bleue, de la stratégie industrielle, de l'économie circulaire, de l'agriculture et de la gestion active des forêts.
- 5. La CRPM souligne l'importance pour l'Union européenne de renforcer son soutien à l'innovation et à la compétitivité, de sorte à ce que son action climatique génère des opportunités économiques dans tous les territoires.** La nouvelle stratégie industrielle de l'Union européenne doit être un instrument pour renforcer, à travers l'ensemble des programmes européens pertinents, les chaînes de valeur au sein de l'Union européenne dans des domaines stratégiques tels que les énergies renouvelables, les industries bas carbone, ou les technologies de l'hydrogène.
- 6. La CRPM appelle l'Union européenne à agir davantage pour mobiliser de manière massive les financements privés et publics en soutien à l'action climatique.** Le volume de ces investissements est aujourd'hui très insuffisant au regard des enjeux, et l'Union européenne peut jouer un rôle plus important qu'aujourd'hui.
- 7. La CRPM soutient par conséquent l'intention de la Présidente de la Commission européenne de développer un "Plan d'investissement pour une Europe durable".** La CRPM se félicite à ce stade de l'intention de porter à 50% d'ici 2025 la part des investissements de la Banque Européenne d'Investissement dédiés à l'action climatique, ainsi que de l'adoption d'une nouvelle politique de prêt de la Banque Européenne d'Investissements qui met fin au soutien aux énergies fossiles. La CRPM se félicite également de l'objectif que 25% du budget de l'Union européenne soutienne à l'action climatique. La politique de cohésion apportera une contribution majeure à cet objectif.

2. Adopter un Pacte européen sur le climat intégrant l'objectif de cohésion territoriale et associant les régions

8. **La CRPM appelle l'Union européenne à faire de l'équilibre territorial et du partenariat avec les Régions un axe majeur pour le succès du nouveau « European Green Deal ».** Dans une large mesure, la dynamique et les politiques économiques nécessaires à la réussite de ces initiatives relèvent des territoires et de l'action des autorités régionales. Dans la situation d'urgence actuelle, l'action climatique de l'Union européenne ne peut réussir si elle ne s'appuie pas plus efficacement sur les Régions. En raison de leurs spécificités territoriales, les régions membres de la CRPM développent des solutions innovantes, essentielles au succès de l'action climatique de l'UE. Il est également nécessaire de renforcer le soutien aux régions les plus vulnérables en termes d'adaptation à l'impact du changement climatique.
9. **La CRPM salue l'esprit du Pacte européen sur le Climat proposé par la Présidente de la Commission européenne. La CRPM considère cependant que ce Pacte ne peut cependant se limiter à être un forum où les Régions et d'autres acteurs n'échangeraient que sur les engagements respectifs.** Le Pacte européen pour le climat doit conduire à un changement politique majeur, en intégrant pleinement l'objectif de cohésion territoriale et de partenariat avec les Régions au sein de l'action climatique de l'Union européenne.
10. **La CRPM demande par conséquent que le Pacte européen sur le climat fixe une ambition forte pour mieux intégrer l'objectif de cohésion économique, territoriale et sociale à l'action climatique de l'Union européenne** de sorte à ce que la transition énergétique soit juste pour les territoires et populations de toute l'Europe. Le changement climatique et l'action climatique créent en effet un risque croissant et colossal de nouvelle fracture territoriale et sociale au sein du territoire européen. Ce risque résulte du caractère hétérogène de la vulnérabilité des territoires et des secteurs économiques de l'Union européenne au changement climatique ainsi que de leur dépendance économique aux sources d'émissions de gaz à effet de serre.
11. **A ce stade, la CRPM demande que le Pacte européen sur le climat permette de dynamiser les initiatives de l'Union européenne en soutien aux régions les plus affectées par le changement climatique.** Dans cette perspective, la CRPM soutient les initiatives telles que le Secrétariat pour les îles et la "EU Islands Facility", dont la CRPM a activement encouragé la création, ainsi que la plateforme pour les régions en transition dépendantes du charbon et des énergies fossiles, et l'assistance que la Banque Européenne d'Investissement proposera aux territoires les plus dépendants des énergies fossiles.
12. **La CRPM soutient également la mise en place du "Just Transition Fund". La CRPM souhaite cependant que le budget de ce fonds vienne en addition au budget de la politique de cohésion.** Elle demande également que le "Just Transition Fund" soit intégré au sein de la politique de cohésion, par exemple via un aménagement de ses objectifs de concentration thématique. Son intégration au sein de la politique de cohésion est un gage d'efficacité, du fait que la politique de cohésion est la principale politique d'investissement de l'Union européenne en faveur de l'action climatique dans les territoires, et que sa raison d'être est de pallier les déséquilibres territoriaux. La CRPM considère que le « just transition fund » est un outil clé pour la transition vers la neutralité carbone des régions périphériques et maritimes.
13. **En parallèle, la CRPM considère que le Pacte européen sur le climat doit permettre une nouvelle orientation politique des politiques climatiques européennes, fondée sur une**

gouvernance multi-niveaux en partenariat avec les Régions. A ce stade et dans cette perspective, la CRPM demande une plus grande implication des Régions dans les Plans Nationaux Intégrés Energie et Climat (PNIECs), qui sont essentiels à la réalisation des objectifs de l'Union européenne. Sur la base des conclusions son étude sur les projets de plans, la CRPM recommande que les PNIECs:

- Intègrent une dimension régionale permettant de comprendre comment les politiques des Etats-Membres se mettent en oeuvre avec les Régions. Cette dimension est aujourd'hui quasiment absente des PNIECs ;
- Impliquent explicitement les régions dans leur élaboration et leur mise en oeuvre. L'implication de régions dans les PNIECs est aujourd'hui insuffisante, ce qui nuit à l'efficacité de leur mise en oeuvre ;
- Intègrent des mesures beaucoup plus ambitieuses, en particulier dans des domaines clés pour les régions membres de la CRPM, tels que les énergies marines et les transports ;
- Soient beaucoup plus détaillés, pour permettent d'en réaliser un suivi précis. L'étude menée par la CRPM montre un manque d'information important, souligné par la Commission européenne, concernant le détail des mesures, notamment financières envisagées par les Etats, et par conséquent une très grande difficulté à comparer les contenus des différents PNIECs.

14. Enfin, la CRPM considère que le Pacte européen sur le climat devrait inspirer une initiative pour renforcer la mobilisation de l'ensemble des investissements de l'Union européenne au service de l'action climatique dans les territoires. Cette initiative pourrait inclure le développement de synergies entre les priorités d'investissements des régions, en particulier dans le cadre de leurs stratégies de spécialisation intelligentes, avec les principaux programmes de l'Union européenne, dont Horizon Europe, ainsi qu'avec la Banque Européenne d'Investissements. Au delà, une telle initiative devrait déboucher sur des propositions de mécanismes nouveaux et innovants pour *orienter* les investissements de l'UE en soutien aux politiques d'actions climatiques territoriales mises en oeuvre avec les régions



Personne à contacter : Damien Périssé, Directeur CRPM
Email: damien.perisse@crpm.org

La Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe (CRPM) rassemble environ 160 Régions issues de 25 États de l'Union européenne et au-delà.

Représentant près de 200 millions de citoyens, la CRPM agit en faveur d'un développement plus équilibré du territoire européen.

Elle opère à la fois comme un *think tank* et un lobby pour les Régions. Son principal objectif se concentre sur la cohésion sociale, économique et territoriale, les politiques maritimes et l'accessibilité.

www.cpmr.org

CONTACT :

6, rue Saint-Martin, 35700 Rennes
Tel: + 33 (0)2 99 35 40 50

Rond-Point Schuman 14, 1040 Brussels
Tel: +32 (0)2 612 17 00

Email: info@crpm.org; Website: www.cpmr.org

Réf: CRPMPPP190004